

bois et les pertes d'autres ressources forestières causées par les incendies de forêt, les ravages d'insectes et les maladies épidémiques. L'importance des pertes varie d'une région à l'autre, mais toutes les administrations s'efforcent d'accroître leurs moyens de détection, de contrôle et de suppression des insectes, des maladies et des incendies. Elles tentent en outre d'éviter que l'accroissement des investissements en reboisement ne soit rendu vain en raison de la prolifération de la mauvaise herbe et des broussailles.

Les administrations provinciales ont lancé des campagnes de sensibilisation publique afin de réduire le nombre d'incendies de forêt d'origine humaine. Étant donné que la foudre constitue la principale cause des feux de forêt, plusieurs services forestiers provinciaux installent ou ont installé des réseaux automatiques de détection de la foudre. Ces derniers, utilisés avec d'autres éléments des réseaux de détection des incendies, dont les patrouilles aériennes et terrestres, les tours d'observation et les appareils améliorés de thermodétection, contribuent à accroître la capacité de plusieurs provinces en matière de détection des incendies de forêt. Pour augmenter l'efficacité de l'entraide entre les provinces à ce chapitre, un groupe de formation national a été créé afin d'uniformiser la formation en matière de lutte contre les incendies. La plupart des provinces font partie du Centre interservices des feux de forêt du Canada situé à Winnipeg, lequel coordonne le partage des effectifs et du matériel entre les provinces et les territoires en cas d'extrême urgence.

Plusieurs provinces se sont dotées de programmes très perfectionnés de détection et de suppression des incendies de forêt. À Terre-Neuve, deux nouveaux appareils CL 215 sont venus s'ajouter à la flotte de bombardiers d'eau en 1988, portant le nombre total d'appareils à quatre CL 215 et à quatre Canso. Une unité d'intervention hélicoptère, composée d'un hélicoptère de taille moyenne et d'une équipe de soutien, est postée au centre de Terre-Neuve.

De son côté, la Nouvelle-Écosse dispose de 35 tours d'observation et d'un service de surveillance aérienne comprenant cinq hélicoptères et deux aéronefs à voilure fixe.

Le Québec, quant à lui, a mis sur pied un nouveau système pour combattre les feux de forêt. Ce système comporte l'utilisation d'ordinateurs, de satellites et d'avions-patrouilleurs, ainsi que l'analyse de données provenant de stations météorologiques, de radars et de détecteurs de foudre. Le Centre des transferts technologiques de Maniwaki, créé en 1986, voit à l'application uniforme et ordonnée de ces techniques à la grandeur de

la province. Une flotte de 21 bombardiers d'eau appuie le travail des équipes terrestres de lutte contre les incendies.

En Ontario, on confie la détection des incendies de forêt à des patrouilles aériennes qui utilisent des aéronefs affrétés et un système de localisation de la foudre, et qui effectuent leur travail d'après les indications fournies par le public. Pour aider à combattre les incendies de forêt, on se sert d'avions bombardiers d'eau et d'hélicoptères et, au besoin, on a recours à des équipes de lutte contre les incendies. Le système de communication utilisé comprend un réseau de radios, de télex et de télécopieurs. D'autre part, un réseau de 125 stations météorologiques primaires fournit les renseignements indispensables à la détermination des indices de risque d'incendie, ainsi que l'aide requise pour planifier le travail des patrouilles de détection.

Au Manitoba, le feu constitue la principale source de perte quant au volume de ressources forestières pour laquelle des statistiques sont disponibles. La détection des incendies et la lutte contre ceux-ci sont assurées par un réseau de tours d'observation, un système de détection par avion et des patrouilles au sol. En matière de prévention des incendies de forêt, l'éducation du public se fait au moyen de la radio, de la télévision, des journaux, de dépliants, d'affiches, de films et de tournées de sensibilisation.

La Saskatchewan, pour sa part, utilise un réseau de tours d'observation, un système de détection de la foudre et des patrouilles aériennes pour détecter les incendies de forêt durant la saison sèche. Pendant les périodes où les risques d'incendie sont élevés, elle utilise davantage d'avions de détection. Des hélicoptères et des aéronefs à voilure fixe pourvus d'un système de largage d'eau fournissent l'appui aérien nécessaire. Cette province dispose en outre d'avions servant à répandre des produits ignifugeants à effet prolongé et d'avions bombardiers d'eau à écope escamotable.

L'Alberta, quant à elle, dispose de 143 tours d'observation, de patrouilles aériennes, d'un système de détection automatique de la foudre et de radiogoniomètres installés en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. Son service de lutte contre les incendies de forêt se compose de plusieurs équipes dotées d'hélicoptères, de bombardiers d'eau et d'amphibies (avions-citernes). Les bombardiers d'eau desservent le territoire depuis 15 bases et sont tous munis de produits ignifugeants à effet prolongé. L'Alberta compte quelque 5 000 travailleurs formés pour la lutte contre les incendies.

La Colombie-Britannique entretient un réseau de 24 postes de détection de la foudre s'étendant